

Circulaire d'information

INFCIRC/912/Add.3

30 août 2019

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 19 juillet 2019 reçue de la mission permanente de la Norvège concernant une déclaration commune sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Norvège une communication datée du 19 juillet 2019, à laquelle était joint le premier rapport national de la Norvège sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles, dans laquelle elle lui demande de porter la communication et sa pièce jointe à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

2. Conformément à la demande formulée, ces documents sont reproduits ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE LA NORVÈGE AUPRÈS DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À VIENNE

1-2019-035/KEA

NOTE VERBALE

La mission permanente de la Norvège auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de demander au Secrétariat de l'AIEA de porter la note verbale ci-après ainsi que les documents joints à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Dans une déclaration commune diffusée par le Secrétariat sous la cote INFCIRC/912, la Norvège et plusieurs autres États Membres se sont engagés à tout mettre en œuvre en faveur de la réduction et de l'abandon de l'utilisation d'uranium hautement enrichi (UHE) dans les applications civiles.

Cette déclaration commune comprend un dispositif de déclaration volontaire conçu pour le suivi de l'évolution des stocks d'uranium hautement enrichi et des progrès accomplis par les États Membres dans l'enlèvement, la dilution par mélange et l'évacuation de l'UHE ainsi que la conversion des réacteurs de recherche à UHE. Le premier rapport national de la Norvège est joint à la présente.

Il est demandé aux États Membres de l'AIEA qui souhaitent adhérer à la déclaration commune et utiliser le dispositif de déclaration volontaire d'en informer le Secrétariat de l'AIEA par note verbale.

La mission permanente de la Norvège auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération. [Signé]

Vienne, 19 juillet 2019

Pièce jointe :

- Rapport national de la Norvège sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles suivant le dispositif volontaire joint au document INFCIRC/912.

À l'attention du Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique

NORVÈGE

Déclaration volontaire sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles

L'uranium est dit « hautement enrichi » quand son taux d'enrichissement en uranium 235 (^{235}U) est de 20 % ou plus.

Chiffres arrondis au kg près d'uranium total.

Chiffres annuels au 31 décembre 2018 :

Stocks actuels d'UHE à usage civil

<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Observations</i>
Uranium hautement enrichi non irradié détenu sur des sites de réacteurs de recherche	< 1 kg	Mélangé à de l'oxyde de thorium
Uranium hautement enrichi irradié détenu sur des sites de réacteurs de recherche	3 kg	Mélangé à de l'oxyde de thorium